## Production écrite

### La liberté d'expression

#### Soulignez les mots clés dans le sujet ci-dessous :

Le gouvernement libanais doit-il tolérer la liberté de l'expression sur les réseaux sociaux même si parfois les propos qui en découlent incitent à la haine et semblent à visée diffamatoire ?

## I. Activité 1 – Lexique

### 1. Reliez chaque mot à sa définition

1.	Censure	a)	Écrit ou parole qui porte atteinte à la dignité de quelqu'un.
2.	Diffamation	b)	Parole sacrilège, insulte à la religion
3.	Manifestation	c)	Acte défendu par la loi
4.	Blasphème	d)	Contrôle exercé par une autorité sur des écrits, des spectacles avant d'en autoriser la diffusion
5.	Délit	e)	Démonstration populaire

## 2. Lisez les paragraphes suivants puis donnez un titre à chaque paragraphe<sup>1</sup>

#### Paragraphe 1:

La liberté d'expression est le droit fondamental d'exprimer son opinion et sa pensée par tous les moyens, que ce soit par la parole, l'écriture, l'art, la presse, la manifestation, la réunion ou l'association. Elle comprend donc la liberté d'opinion, de manifestation, de réunion et d'association. Elle est incluse dans l'ensemble plus large des libertés publiques, liées à la définition du citoyen en démocratie.

Titre :	
---------	--

#### Paragraphe 2

Tout au long de l'histoire, les différents pouvoirs ont eu tendance à vouloir contrôler l'information et user de censure. Ainsi, au Moyen-Âge, les Inquisitions espagnole et portugaise pratiquèrent pendant plusieurs siècles l'autodafé, la destruction par le feu des livres et des personnes jugés dangereux par l'Église. Dans les monarchies de droit divin, tous les ouvrages imprimés devaient passer l'épreuve de la censure royale et les auteurs considérés critiques étaient emprisonnés. En 1933, dès leur arrivée au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les passages utilisés dans cet exercices sont puisés des sites : <a href="https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user\_upload/Projets/Je\_dessine/pdf/Jedessine\_LiberteExpression.pdf">https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user\_upload/Projets/Je\_dessine/pdf/Jedessine\_LiberteExpression.pdf</a>, et de <a href="https://www.wikidebats.org">www.wikidebats.org</a>

pouvoir, les nazis organisèrent divers autodafés de livres d'écrivains juifs, communistes ou pacifistes. Durant les années 1960 et 1970, en France, des ouvrages furent interdits pour « atteinte aux bonnes mœurs » et pornographie. Des journaux satyriques ou irrévérencieux comme Hara Kiri, l'ancêtre de Charlie Hebdo, furent également victimes de procès à répétition. Un arsenal de lois visant à protéger la jeunesse furent promulguées, et on voulut même interdire la BD de Tarzan. Aux États-Unis, à Hollywood, la volonté de lutter contre l'indécence conduisit à un code de règles contraignantes, obligeant les cinéastes à redoubler d'inventivité pour suggérer la passion. Les années 1980 et 1990 virent fleurir les controverses autour du négationnisme, et il devint alors légitime d'interdire la diffusion des « faussaires de l'Histoire », comme on qualifia les personnes niant l'existence de la Shoah.

Tite:	
Paragraphe 3	
témoignent les évènements récents. En part travers l'attentat contre le journal satirique du prophète Mahomet, jugées offensantes p	ses limites rejaillit fréquemment dans l'actualité, comme en ticulier, la question est revenue à la une, en janvier 2015, à Charlie Hebdo, qui avait publié un ensemble de caricatures pour une partie des fidèles. Suite aux attentats de novembre l'état d'urgence dans le pays, conduisant à de nouvelles festation.
Titre :	
3. Après avoir lu les paragr aux expressions suivantes	raphes ci-dessus donnez une définition s
La liberté d'expression :	
Attainta à la diamité agus métauta da la liba	outó d'organossion .
Atteinte à la dignité sous prétexte de la libe	erte d'expression:

### I. Activité 2 : Syntaxe

## 1. Lisez les arguments suivants puis vous les classez dans le tableau ci-dessous.

#### **Argument 1:**

L'injure est « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis » (article 29 de la loi sur la liberté de la presse de 1881).

Traiter une personne de « pauvre con », de « salaud » ou de « crétin », c'est comme une gifle. Insulter quelqu'un, c'est le blesser et lui causer une souffrance, donc un dommage qui demande réparation. Les injures doivent être sanctionnées.

Dans les faits, l'injure privée relève des contraventions de la 1ère classe, alors que l'injure publique est un délit punissable de 12 000 euros d'amende maximum, voire de 22 500 euros et de 6 mois d'emprisonnement dans le cas où elle présente un caractère raciste ou bien lorsqu'elle vise une personne à raison de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de son handicap.

#### **Argument 2**

Chacun doit être responsable de ses paroles, car le verbe n'est pas anodin : c'est une arme qui peut enflammer les passions et déclencher des massacres. Depuis le nazisme et les grands discours d'Hitler, toute parole d'incitation à la haine et de stigmatisation apparaît comme annonciatrice de tragédies et de crimes. Les propos qui incitent à la haine doivent être proscrits, permettant ainsi d'établir une cité apaisée.

#### **Argument 3**

L'émergence des réseaux sociaux entraine la multiplication des messages agressifs, parfois anonymes, relevant du harcèlement. Suite à de tels comportements, certains jeunes ont sombré dans la dépression, voire pire. Il est nécessaire de limiter ces risques en sanctionnant les harceleurs numériques.

#### **Argument 4:**

La loi doit garantir la liberté d'expression et non la limiter. Les citoyens doivent être libres de penser et de s'exprimer sans être inquiétés pour leurs opinions. Ainsi, dans une véritable démocratie, l'opinion publique n'est pas être contrôlée et toute personne est libre de mener ses recherches, de s'informer, commenter et critiquer. Un espace public digne de ce nom est fondé sur la liberté de la presse, la comparaison et la libre critique de toutes les opinions. Toute censure nuit au jeu démocratique.

#### **Argument 5**

La liberté d'expression est un droit qui permet la création, l'information et la contestation. Elle donne ainsi la liberté de critiquer les religions et l'ordre établi, de manifester, de dessiner des caricatures, etc., mais aussi de faire valoir ses droits. Sans liberté d'expression, il n'est pas possible de dénoncer les abus de pouvoir.

#### **Argument 6**

Chacun constitue sa pensée à partir de ce qu'il lit, voit, écoute, discute. L'esprit se nourrit des livres, articles, vidéos et œuvres d'art qu'il trouve dans son environnement. Limiter ces ressources culturelles par des interdictions, c'est appauvrir la pensée des individus

#### **Argument 7**

Il est nécessaire, pour qu'un régime évite des erreurs, qu'on puisse critiquer ses décisions. En démocratie, on est libre de dénoncer les dérives des dirigeants, les choix économiques, les lois si on les considère comme mauvaises.

#### **Argument 8**

Il existe une différence de nature entre les mots et les choses qu'ils désignent : un chien peut mordre, mais le mot "chien" ne mord pas. De même, une insulte n'est pas une gifle, une caricature n'est pas un incendie, une menace de mort n'est pas un meurtre. Les atteintes morales ne peuvent pas être mises sur le même plan que les atteintes physiques. Selon la formule de Pierre Vidal-Naquet : "On combat un Eichmann de papier par le papier, et un Eichmann en armes par les armes."

### Carte des arguments

	Pour la liberté	Contre la liberté
	d'expression	d'expression
Pour ne pas faire tort aux personnes		
Pour lutter contre les paroles incitant à la haine		
Pour lutter contre le cyberharcèlement		
La liberté d'expression est un pilier de la démocratie		
Limiter la liberté d'expression appauvrit la pensée		
La liberté d'expression permet de lutter contre les dérives de la		
pensée dominante		
Les paroles ne sont pas des actes		



	 . /^	
 	 AL	

# 3. Ci-dessous des propos sur la liberté de l'expression à quels arguments (de l'exercice 1) est-il possible les associer ?

« Si un grand ami parle mal de ma mère, il peut s'attendre à un coup de poing, et c'est normal. On ne peut provoquer, on ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision ! [...] Il y a tant de gens qui parlent mal des autres religions, les tournent en dérision, font un jouet de la religion des autres : ce sont des gens qui provoquent. »

AFP, « Pour le pape François, la liberté d'expression n'autorise pas à "insulter la foi d'autrui" », France Info, 15/01/2015.

« La liberté de la presse ne signifie pas la liberté d'insulter", a déclaré Ahmet Davutoglu à la presse à Ankara (...). "Nous ne pouvons accepter les insultes faites au Prophète", a insisté le Premier ministre turc. (...) Le dernier numéro de Charlie Hebdo, réalisé par les survivants à l'attaque contre le journal satirique le 7 janvier, a été publié mercredi, avec en couverture un dessin de Mahomet la larme à l'oeil et tenant une pancarte "Je suis Charlie". »

Rédaction numérique de RTL, AFP, « "La liberté d'expression n'est pas la liberté d'insulter", réagit le Premier ministre turc », 15/01/2015.

« En Belgique par exemple, la loi stipule que "quiconque (...) incite à la discrimination", "à la haine ou à la violence", "à la discrimination ou à la ségrégation", " à l'égard d'une personne (...), d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres" en raison de sa "nationalité, (d') une prétendue race, (de) la couleur de peau, (de) l'ascendance ou (de) l'origine nationale ou ethnique" est passible d'un mois à un an de prison. Autrement dit, en Belgique, l'incitation à la haine ou à la discrimination pour des motifs xénophobes ou racistes est passible de prison ferme." »

Rédaction RTBF, « Liberté d'expression : quelles sont les limites ? Que dit la loi ? », RTBF, 06 janvier 2015.

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Comité de rédaction de l'ONU, « Déclaration universelle des droits de l'homme », article 19, 1948.

## 4. Utilisez ces propos avec les arguments auxquels ils se rapportent pour rédiger une production écrite

Consigne de travail:

L'introduction comprendra trois parties :

- > Constat
- Problématique
- > Annonce du plan

Le corps du sujet comprendra les parties suivantes :

- ➤ Une séquence argumentative pour montrer l'importance de la liberté de l'expression.
- ➤ Une phrase de transition (*phrase interrogative*) pour montrer que la liberté noncontrôlée peut engendrer des problèmes.
- ➤ Une première séquence argumentative pour dénoncer l'atteinte à la dignité soutenue par la liberté d'expression : s'exprimer librement ne doit pas faire du mal aux autres
- Une deuxième séquence argumentative pour dénoncer l'atteinte à la dignité soutenue par la liberté d'expression : s'exprimer librement ne doit pas faire du mal aux autres

La conclusion comprendra deux parties :

- Une phrase bilan qui résume tout le corps du sujet rédigé sous la forme suivante :
  En guise de conclusion, on remarque que la liberté d'expression est ......
  Cependant elle devra respecter .....
- ➤ Une ouverture en vue d'élargir la perspective du sujet. Cette question doit mettre en lumière l'importance du coté éthique et intellectuel chez celui qui va s'exprimer librement sur les réseaux sociaux.